

La Ville de Paris obtient d'Airbnb la collecte de la taxe de séjour

Paris prend acte de la décision d'Airbnb de collecter la taxe de séjour pour les locations proposées sur son site internet. Le leader mondial de réservation de logements entre particuliers répond ainsi à une demande portée par la Ville, qui permet de renforcer l'équité entre son offre et celle du secteur hôtelier.

Paris, première destination touristique mondiale, est aussi la première ville pour les locations d'hébergements entre particuliers. Si ce service innovant s'avère complémentaire de l'offre hôtelière, la Ville de Paris s'est mobilisée pour qu'il réponde aux mêmes exigences que les professionnels en matière de collecte de la taxe de séjour. Une mesure d'équité.

La loi ALUR et la loi de finances 2015 ayant donné le cadre juridique nécessaire à cette collecte, Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, avait profité en février dernier de la visite à Paris du co-fondateur d'Airbnb, Bryan Chesky, pour l'appeler à « passer aux actes ». La société américaine s'était alors engagée en ce sens.

Suite à la publication, début août, du décret d'application, Airbnb annonce aujourd'hui qu'il procédera à cette collecte à partir du 1er octobre prochain, de façon simple et automatisée, et qu'il étendra progressivement ce dispositif aux autres villes de France. D'un montant de 0.83 euros par nuit et par voyageur, cette taxe correspond à la catégorie « meublés touristiques non classés » telle qu'elle a été définie par le Conseil de Paris.

« Nous saluons cette avancée, que nous demandions de longue date et qui vient renforcer la justice entre les différents acteurs de l'hébergement touristique », souligne Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme. « Nous espérons maintenant pouvoir avancer de la même façon avec Airbnb sur le respect des conditions de mise en location saisonnière », poursuit l'élu.

« Certains abus ont été constatés, comme la dissimulation de meublés touristiques en logements d'habitation. Cette société, et les autres acteurs du secteur, ont un devoir de vigilance en la matière, pour garantir un équilibre entre l'accueil des touristes dans des conditions satisfaisantes et le développement d'une offre de logements accessibles à tous les Parisiens », rappelle l'élu.